Paris, le 30 janvier 2014

David MAILLARD
Secrétaire Général du SNMD-CGT
à
Mme Aurélie Filippetti
Ministre de la Culture et de la Communication

Madame la Ministre,

La confédération CGT appelle à faire du 6 février 2014 une journée interprofessionnelle de manifestations pour porter les revendications des salariés en matière de salaire, d'emploi, de conditions de travail, de protection sociale et de service public.

Le SNMD-CGT, dépose donc un préavis de grève pour la journée du 6 février 2014 pour tous les agents de droit public comme de droit privé travaillant dans les établissements muséaux et domaines +sous tutelle du Ministère de la Culture et de la Communication . Ce préavis vaut également pour les nuitées en amont et en aval de ce 6 février 2014, pour les agents travaillant en horaires décalés.

Le SNMD-CGT se mobilise pour les revendications suivantes concernant le secteur musées et domaines :

► Arrêt du gel du point d'indice et augmentation de celui-ci
► Salaire minimum à 1700 € brut pour les salariés des établissements relevant du droit privé, sous tutelle du MCC
► Harmonisation et revalorisation des salaires des salariés des différents établissements publics relevant du droit privé sous tutelle du MCC et instauration du cadre de gestion des agents non-titulaires du MCC pour les agents contractuels des établissements publics à caractère administratif
► Arrêt des suppressions d'emploi dans les établissements du MCC
► Création de postes d'agents titulaires par l'ouverture de concours pour couvrir l'ensemble des besoins et création de postes d'agents en CDI pour les établissements relevant du droit privé
► Titularisation des agents contractuels précaires et embauche en CDI des salariés de droit privé précaires, recrutés sur des contrats courts successifs alors que la mission est permanente (comme par exemple les contrats pour expositions temporaires qui sont des contrats successifs,…)
► Arrêt au recours des emplois dit " hors plafonds " : emplois mécénés, emplois d'avenir….et embauche stable des agents déjà recrutés
► Amélioration des conditions de travail : maintien du CHSCT filière musée, réalisation de fiches de postes pour tous les agents dans tous les établissements n'en possédant pas, réalisation d'organigrammes là où ils n'existent pas et validation par les instances compétentes, rédaction du projet scientifique et culturel dans les établissements qui n'en possèdent pas et actualisation des existants
► Refus de tout nouveau transfert de gestion des personnels vers les établissements publics à caractère administratif
► Réinternalisation des missions de services publics sous-traitées, dans les établissements relevant du droit public et du droit privé, sous tutelle du Ministère.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

David Maillard
Secrétaire Général du SNMD-CGT

61 rue de Richelieu, 75002 Paris ☎ 01.40.15.51.70/71 🖷 01.40.15.51.77
Mel : cgt-musees@culture.gouv.fr/ ***Internet*** *: www.cgt-culture.fr*